

## L'ESSENTIEL

L'information simple comme bonjour



# Ecopack ? Késako ?

Cahiers > L'avenir en vert

Le 3 octobre 2012 |

**L'écopack est l'une des 50 mesures de l'Alliance Emploi-Environnement. L'écopack est entré en vigueur le 1er mai 2012. Une mesure pour encourager les particuliers et les responsables politiques à améliorer les bâtiments en tenant compte de l'environnement. Et en créant des emplois.**

Depuis des années, la Région wallonne donne des primes aux ménages pour rénover et mieux isoler leur logement. Depuis le 1er mai 2012, il y a en plus l'écopack. L'écopack c'est un prêt à 0% accordé aux ménages qui veulent faire plusieurs travaux dans leur logement pour économiser l'énergie. Le Gouvernement wallon met un budget de 200 000 000 € pour financer les écopacks. Avec l'écopack, le Gouvernement wallon encourage encore plus la rénovation de logements privés. L'écopack va aider à financer plusieurs milliers de chantiers de rénovation en Wallonie, et par conséquent, créer des emplois en Wallonie. Et ces emplois ne risquent pas de partir à l'étranger.

### **L'écopack pour tous les Wallons !**

Plus de 95% des Wallons peuvent introduire un dossier écopack. En fait toutes les personnes dont les revenus imposables ne dépassent pas 93 000 euros peuvent le demander. Il y a un écopack pour les propriétaires qui occupent leur logement, pour ceux qui le donnent en location et aussi pour les locataires.

On peut avoir un écopack même si on a de petits revenus. Dans l'écopack, les primes seront plus élevées et la durée des prêts plus longue si on a des petits revenus. Les ménages ne paieront pas d'intérêt pendant toute la durée du prêt. Et ils ne devront pas tout rembourser. Car les primes wallonnes sont déduites directement du montant du prêt.

### **250 écopasseurs**

Le principe de l'écopack est simple. Mais c'est plus compliqué de choisir les travaux à faire, de remplir les formulaires, etc. La région wallonne y a pensé.

Les ménages qui veulent faire des travaux d'économie d'énergie et qui sont intéressés par l'écopack peuvent être accompagnés gratuitement. 250 écopasseurs sont là pour les conseiller dans les travaux à faire et dans les formalités à remplir.

**Numéro d'appel unique : le 078/158 008**

**L'écopack expliqué en vidéo : <http://www.youtube.com/watch?v=ef6xSyev60>**

Télécharger "Dépliant Ecopack"

